



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 21 SEPTEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt et unième jour du mois de septembre 2010, à 20 h.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absente : Madame la conseillère Diane Larouche

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Neuf personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption d'un avant-projet de règlement sur l'abattage d'arbres
4. Mandat de vérification pour programme de transfert de la taxe d'accise pour les années 2005 à 2009
5. Versement d'une aide financière au CPE Joli-Cœur
6. Entente pour l'ouverture d'une nouvelle rue : Boisés de la rivière Ontaritz
7. Entente pour l'ouverture d'une nouvelle rue : M & T Investissement
8. Résultat des soumissions : Travaux rue Laurier et octroi du contrat le cas échéant
9. Surveillance des travaux rue Laurier
10. Contrôle qualitatif des travaux rue Laurier
11. Surveillance des travaux M&T Investissement
12. Requête Entreprises Du-Forts
13. Adoption d'un budget : Planification stratégique
14. Comptes à payer de plus de 2 500 \$
15. Suivi des dossiers par les élus



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010

16. Autres sujets
17. Période de questions
18. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de septembre est reprise.

466-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

**467-2010 LECTURE ET ADOPTION
D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'ABATTAGE D'ARBRES**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1130-2010
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 623-91 DE FAÇON À :**

- Étendre les dispositions de l'article 10.2.1 du règlement de zonage aux zones d'habitation (zone H) situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991 ;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91 le 29 janvier 2007 (résolution 44-2007) ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro APR-1130-2010, lequel ordonne et statue ce qui suit :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1130-2010

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé :

**RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91 DE FAÇON À :**

- Étendre les dispositions de l'article 10.2.1 du règlement de zonage aux zones d'habitation (zone H) situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010

ARTICLE 3 L'article 10.2.1 du règlement de zonage numéro 623-91 est modifié de la façon suivante :

- En remplaçant le premier alinéa par l'alinéa suivant :

Dans toutes les zones situées dans le périmètre d'urbanisation ainsi que dans toutes les zones « Habitation » (Zones H), l'abattage des arbres de 20 centimètres ou plus est assujéti à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
ce 21^e jour du mois de septembre 2010.

MAIRE

SECRETAIRE-TRESORIER

**468-2010 MANDAT VÉRIFICATION
PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE**

ATTENDU que toutes les municipalités, dans le cadre du programme de transfert de la taxe d'accise, doivent mandater un vérificateur externe qui validera l'information et transmettra son rapport de vérification au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU la lettre d'honoraires présentée par Raymond Chabot Grant Thornton datée du 2 septembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre de vérificateur externe pour le programme de transfert de la taxe d'accise pour les années 2005 à 2009 aux conditions de la lettre d'honoraires datée du 2 septembre 2010.

ADOPTÉE

469-2010 AIDE FINANCIÈRE AU CPE JOLICOEUR

ATTENDU que le Centre de la petite enfance Joli-Coeur inc. est un organisme incorporé en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies ;

ATTENDU la demande de l'organisme, adressée à la Ville, de collaborer aux travaux d'aménagement de la cour extérieure du CPE;

ATTENDU le rapport de M. Patrick Beauvais, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales stipule que toute municipalité peut adopter toute mesure non réglementaire en matière de services de garde à l'enfance ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce Conseil octroie une somme de 6 000 \$ au Centre de la petite enfance Joli-Coeur inc., à titre de contribution aux travaux d'aménagement de la cour extérieure du CPE.

La somme est retirée du surplus accumulé du fonds général au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE

470-2010 **SIGNATURE D'UNE ENTENTE
PLACEMENT MP INC.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte, ou en son absence, monsieur le maire suppléant Claude Phaneuf, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer l'entente avec Placement MP inc. en vertu du règlement numéro 912-2003 relativement à la construction de vingt habitations unifamiliales dans le développement « Les Boisés Ontaritzî ».

ADOPTÉE

471-2010 **SIGNATURE D'UNE ENTENTE
M & T INVESTISSEMENT**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte, ou en son absence, monsieur le maire suppléant Claude Phaneuf, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer l'entente avec M & T Investissement, en vertu du règlement numéro 912-2003, relativement à un développement domiciliaire dans le secteur du Grand-Pré, comprenant 9 lots à bâtir.

ADOPTÉE

472-2010 **OCTROI D'UN CONTRAT :
RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA RUE LAURIER**

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adopté le règlement No 1124-2010 pourvoyant à décréter des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout et la réfection de la voirie sur une section de la rue Laurier et que ce dernier est entré en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un entrepreneur pour procéder aux travaux;

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Philip Mercier, ingénieur de la firme Génio, experts-conseils, dans sa correspondance datée du 13 septembre 2010;

ATTENDU l'avis de changement numéro C1 en date du 21 septembre 2010;

ATTENDU que la réalisation de ce projet doit être autorisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et que le certificat d'autorisation a été émis en date 21 septembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU :

- De mandater la compagnie Les Entreprises Ernest Beaudoin Ltée pour procéder aux travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout et la réfection de la voirie sur une section de la rue Laurier, le tout selon les détails de la soumission déposée le 13 septembre 2010 et l'avis de changement numéro C1 en date du 21 septembre 2010.
- D'autoriser monsieur Jacques Marcotte, maire et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat. Il s'agit d'un contrat à prix unitaire, dont le coût est établi à 479 244,68 \$, taxes brutes incluses.

La dépense est imputée au règlement No 1124-2010

ADOPTÉE

473-2010

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX
RÉFECTION DE LA RUE LAURIER**

ATTENDU la nécessité de mandater une firme de génie-conseil pour procéder aux activités de surveillance des travaux du projet de réfection d'une section de la rue Laurier, travaux décrétés par le règlement numéro 1124-2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de mandater la firme Génio, experts-conseils, selon la proposition de service transmise par monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, en date du 18 juin 2010, pour procéder à la surveillance des travaux du projet de réfection d'une section de la rue Laurier. Le coût du mandat est établi à 21 000 \$, taxes en sus.

Cette dépense est imputée au règlement numéro 1124-2010.

ADOPTÉE

474-2010

**CONTRÔLE QUALITATIF
RÉFECTION DE LA RUE LAURIER**

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire pour procéder aux activités de contrôle qualitatif des matériaux du projet de réfection d'une section de la rue Laurier, travaux décrétés par le règlement numéro 1124-2010 ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010

- Que ce Conseil informe le requérant qu'il devra obtenir toutes les servitudes requises des propriétaires concernés relativement au drainage pluvial de la partie sud-est du développement. Ces servitudes devront être obtenues préalablement à la signature de l'entente pour l'ouverture de la rue.
- Que ce Conseil informe le requérant qu'il devra obtenir l'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs ou s'il y a lieu, un avis de non-assujettissement, relativement aux travaux prévus. Le Conseil veut s'assurer que les travaux, devant être effectués par le promoteur, n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement puisqu'on retrouve une tourbière à l'intérieur du projet de développement et que le rejet d'une partie des eaux pluviales de la rue est prévu dans cette tourbière.

ADOPTÉE

477-2010 BUDGET PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ATTENDU que ce Conseil procédera cet automne à une révision complète de la vision stratégique de la Ville, pour en venir à l'adoption d'un plan stratégique et des plans d'action nécessaires, le tout pour s'intégrer à un plan d'urbanisme révisé, à être adopté ultérieurement;

ATTENDU que, pour ce faire, le Conseil doit s'adjoindre des spécialistes pour mener à bien ce projet;

ATTENDU que ce Conseil entend débiter par une vaste consultation des citoyens en quatre phases, premièrement via sept « focus group », deuxièmement par des visites résidentielles, troisièmement par un « focus group » élargi et finalement grâce à un sondage scientifique;

ATTENDU que ces consultations se feront également dans le cadre de la préparation d'un plan visant à réduire les gaz à effet de serre;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce Conseil autorise une dépense de 16 000 \$ pour tenir les différentes consultations requises outre les sommes prévues dans le volet des gaz à effet de serre. Ladite somme de 16 000 \$ est réservée à même le surplus non affecté, auxdites fins.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier soit autorisé à signer avec les consultants les ententes requises et à faire rapport au Conseil.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010

478-2010 **APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 21 septembre 2010,
laquelle totalise la somme de 60 197,04 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à
faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Aucune intervention.

Il est 20 h 26.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du
conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes
présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

479-2010 **CLOTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de clore cette séance

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 34.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses
autorisées par résolution lors de la séance du 21 septembre 2010.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier